

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BEAUGENCY

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le 15 décembre à 20 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Beaugency, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège social à Beaugency, sous la présidence de Monsieur Fichou, Président de la Communauté de Communes du canton de Beaugency. Conformément aux articles L2121-21, L2122-7, L2122-8, L5211-1, L5211-2, L5211-7 et L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 24

Date de la convocation du Conseil Communautaire : 3 décembre 2009

Date d'affichage : 3 décembre 2009

Présents : Monsieur Patrick AMANN, Monsieur Jean BILLARD, Monsieur Claude BOURDIN, Monsieur Daniel BUCAMP, Monsieur Etienne COUTAN , Monsieur Patrick DUCHEZ, Monsieur Patrick ECHEGUT, Monsieur Gilles ELIE, Monsieur Roger ENGEL, Monsieur David FAUCON, Monsieur Yves FICHOU, Monsieur Jean Paul GAULT, Monsieur Stéphane GAULTIER, Monsieur Eric GOLHEN, Monsieur Joël LAINE, Monsieur Francis MAUDUIT, Madame Mireille MULLARD , Monsieur Michel OLLIVIER, Madame Liliane PESTY, Monsieur Joël PIEDALLU, Madame Agnès QUATREHOMME, Monsieur Michel SILVESTRE, Monsieur Michel TRETON, Madame Emmanuelle VANDENKOORNHUYSE

Secrétaire de séance : G.ELIE

~~~~~

- Le Procès Verbal de la séance du 28 Septembre 2009 est adopté à l'unanimité
- Monsieur le Président informe le Conseil qu'il retire la délibération relative à la désignation d'un représentant au CA du collège de l'ordre du jour. En effet à ce jour, le syndicat à vocation scolaire n'a pas été dissous et le collège n'a pas procédé aux modifications statutaires nécessaires à cette représentation.

~~~~~

### ORDRE DU JOUR

#### Délibération n°2009. 80: DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU SMIRTOM

Les élections municipales de la commune de Messas ayant impacté la composition de son conseil municipal et corrélativement celle du conseil communautaire, il convient de procéder à deux désignations au sein du SMIRTOM.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De désigner au SMIRTOM**

	Nom	Adresse
Titulaire	Etienne COUTAN	20, rue de la Closerie. 45190 Messas
Titulaire	Jean-François MEGRET	11, rue de Mauregard 45190 MESSAS

Suppléant	Michel POTDEVIN	11, impasse des Billaudes 45190 MESSAS
Suppléant	Laurent JUSSERAND	45190 MESSAS

**Délibération n°2009. 81: DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CNAS**

Monsieur Vassan n'étant plus conseiller communautaire, il y a lieu d'élire un représentant des élus au CNAS

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de procéder à l'élection d'un représentant communautaire auprès du CNAS, conformément à ses statuts.  
Monsieur COUTAN, candidat, est élu à l'unanimité à main levée

**Délibération n°2009. 82: DETERMINATION DES COMITES CONSULTATIFS**

Le comité de pilotage qui a réfléchi à l'institution de la communauté avait proposé dès l'origine de s'adjoindre des compétences de la vie civile et municipale afin de gérer au mieux les différents services transférés et notamment ceux qui l'étaient auparavant par un syndicat intercommunal. Le conseil créera ce jour les comités et désignera ses membres lors d'une prochaine réunion.

Vu la loi ATR du 6 février 1992,

Vu l'article L.2143.2 du CGCT,

Vu l'article 29 du règlement intérieur du conseil communautaire,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'instituer** trois comités consultatifs : un comité relatif à la gestion des RAM, un autre relatif à la gestion de l'épicerie sociale et un dernier comité relatif à la lecture publique.

Monsieur le Président explique que ces comités sont composés de personnes non membres du conseil communautaire, qu'elles soient membres des conseils municipaux, membres d'une association ou personnalité qualifiées de la vie civile. Il est nécessaire que les communes fassent connaître auprès de la CCCB l'identité des personnes qu'elles proposent au sein de ces structures.

Monsieur Echegut demande quel est le nombre de membres de ces comités. Monsieur le Président lui répond qu'il faut être pragmatique pour ce premier mandat même si ces structures sont un peu lourdes.

**Délibération n°2009. 83 : ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION**

Le centre de gestion mettra en place ce service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. L'objectif de ce service est d'assurer un suivi médical de qualité : visite médicale à l'embauche, visite médicale tous les deux ans, surveillance médicale particulière, examens complémentaires ; action sur le milieu professionnel (prévention globale en santé et sécurité au travail) ; action auprès des agents en arrêt de travail (attribution de congés longues maladie).

Cette adhésion se fera moyennant un taux de cotisation additionnel de 0.30% du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité.

Cette convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion.

**Délibération n°2009. 84 : EXONERATION TEMPORAIRE EN FAVEUR DES ENTREPRISES NOUVELLES**

Suite à la délibération n°2009.70 du Conseil communautaire en date du 28 septembre, Monsieur le Président donne lecture du courrier de la Préfecture relatif à ces exonérations et précise que le conseil ne peut accorder d'exonération que sur la base de l'article 44 sexies du CGI mais pas sur la base de l'article 44 septies de ce même code, Il précise que la décision du conseil peut concerner :

- Les entreprises exonérées en application de l'article 44 sexies .

Vu l'article 1383 A du code général des impôts,

Vu l'article 1464 B du code général des impôts,

Vu l'article 1464 C du code général des impôts,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **d'exonérer de taxe professionnelle, pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté, les entreprises exonérées en application de l'article 44 sexies du code général des impôts pour une durée de 2 ans .**

**Délibération n°2009. 85 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR LES LOCAUX DES RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**

L'exercice de leur mission implique que les relais puissent bénéficier de locaux.

Le relais du « Petit bonheur » exerce ses missions d'accueil dans les locaux de la maison des associations à Beaugency et rue Julie Lour. Le relais de « la ronde des lutins » exerce ses missions itinérantes dans différents locaux des communes membres.

Cette convention prévoit les modalités de remboursement des frais engagés par cette occupation.

La présente convention vaut autorisation d'occupation du domaine public de la commune.

Elle est faite à titre précaire et révocable à tout moment pour des motifs d'intérêt général.

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Elle pourra faire l'objet d'un renouvellement, par tacite reconduction, pour la même durée si dans le mois précédent l'échéance du terme aucun des cocontractants ne la dénonce.

Les frais de nettoyage, d'entretien, d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage, de maintenance et d'assurance seront supportés par CCCB (cf annexe 1 de la convention). Il s'agira de la totalité des frais pour les locaux spécifiquement affectés au RAM et un prorata en fonction de la surface occupée pour les locaux partagés. Ces charges seront remboursées annuellement par la CCCB à la commune au vu d'un état contradictoire adressé en décembre de chaque année. Ces frais réels engagés par la commune seront révisés tous les trois ans par la CCCB contradictoirement avec les communes et seront indexés pendant les trois années de la convention sur le coût de la vie.

Les impôts et taxes de toute nature relatifs aux locaux visés par la présente convention seront supportés par la commune.

Les impôts et taxes relatifs à l'activité de la CCCB seront supportés par cette dernière.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions**

-

**Délibération n°2009. 86 : MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM MEUNG SUR LOIRE. BAULE. BEAUGENCY**

Les statuts de la CCCB indiquent qu'elle a compétence pour l'action économique, elle a par ailleurs opté pour le régime fiscal de la TPU à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Ces différents éléments emportent l'appartenance de la CCCB au SIVOM et impliquent des modifications statutaires de ce dernier pour accueillir la communauté.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **d'approuver les statuts du syndicat pour l'aménagement et l'équipement de la région de Meung sur Loire/ Beaugency tels que présentés et annexés à la présente délibération.**

-

**MOTION RELATIVE A LA REFORME DES COLLECTIVITES ET A LA FISCALITE LOCALE**

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu la proposition de motion élaborée par l'Association des petites villes de France,  
Considérant qu'en vertu de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la commune constitue « le premier niveau de l'administration publique et le premier échelon de proximité » et qu'elle est au carrefour de toutes les préoccupations de nos concitoyens et des services publics dont ils ont besoin ;

Considérant que le projet de loi de finances pour 2010, présenté par le Gouvernement, prévoit la suppression de la taxe professionnelle et que le texte relatif aux collectivités territoriales préparé par le Gouvernement prévoit de limiter la possibilité pour les départements et les régions de participer financièrement à des projets d'intérêt communal et de donner aux préfets le pouvoir de redessiner la carte de l'intercommunalité, éventuellement à l'encontre de l'avis de la majorité des communes concernées ;

Considérant que ces orientations font courir un risque de tarissement des ressources financières, de paralysie de l'action publique locale et de recentralisation du pouvoir, alors même que la décentralisation, fondée sur les principes de proximité et de responsabilité des conseils élus, dans les territoires, au plus près de la population, devrait, au contraire, être consolidée et amplifiée, et alors même que les collectivités locales sont les architectes du cadre de vie de nos concitoyens et les garantes des investissements pour le futur, assurant les trois quarts des efforts publics dans ce domaine ;

**Le Conseil Communautaire ( à l'exception de Monsieur Lainé qui s'abstient et de Messieurs Duchez et Elie qui votent contre) :**

- **AFFIRME** son attachement indéfectible à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés ;
- **FORMULE** le vœu que le département et la région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux ;
- **EXPRIME** son inquiétude de voir réduites les dotations versées par l'Etat, cette année, pour la plupart des collectivités locales et la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, principalement acquittés par les ménages et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune ;
- **SOUHAITE** que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent demeurent fondées sur le libre choix des communes, en cohérence avec les orientations de la Commission départementale de coopération intercommunale en faveur, notamment, de la solidarité entre territoires.
- **APPELLE** le Gouvernement et les parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales et à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes dans la gestion des services publics de proximité et comme pilier de notre démocratie.

#### **Situation de l'entreprise TRECA**

Monsieur le Président informe l'assemblée des démarches qui ont été faites à l'issu de la précédente réunion du Conseil. Un courrier a été adressé au préfet afin de clarifier la position de l'Etat. Suite à ce courrier une réunion a eu lieu à la Préfecture en présence de plusieurs Vice Présidents et délégués communautaires (Messieurs Bourdin, Ollivier, Faucon, Aman) et de Madame Verdier ; étaient également présents des représentants de l'ADEL, du Conseil Régional. Il a été indiqué à cette occasion que l'Etat n'interviendrait pas. Corrélativement, contact a été pris avec l'entreprise par un courrier du 23.10 où lui était demandé de fournir un certain nombre de documents et l'éléments relatifs à sa situation. Sans réponse de la part de l'entreprise, un autre courrier a été adressé le 12.11. Enfin, Monsieur le Président signale un article des Echos du 03.12 qui donne des informations sur le groupe Cauval.

Monsieur Bourdin souligne la fait que ce groupe a à priori les moyens de racheter l'entreprise Pirelli mais pas ceux d'investir 3 ou 4 millions d'euros dans une usine à Beaugency.

Monsieur Faucon s'étonne que l'article évoque un maintien du chiffre d'affaire alors que les éléments exposés à l'appui du projet balgentien évoquaient plutôt une hausse significative de ce dernier.

Monsieur Mauduit informe l'assemblée que l'entreprise a déposé des permis de construire il y a trois semaines.

Monsieur Aman pense pour sa part que ces démarches s'inscrivent dans la droite ligne de la stratégie de l'entreprise.

Monsieur Billard rappelle les orientations du dernier bureau directeur qui souhaitait donner des informations au comité d'entreprise.

Monsieur Bourdin approuve ce projet et propose de transmettre une copie de tous les courriers au comité d'entreprise. Il indique par ailleurs qu'il a pu avoir une conversation avec Monsieur le Président du Conseil général et que celui-ci lui a confirmé que le département s'alignerait sur la décision de la CCCB et l'accompagnerait à hauteur de 1/3 de l'opération si celle-ci décidait d'agir. Monsieur Bourdin a eu le même type de conversation avec Monsieur le président du Conseil régional qui a été plus vague dans sa réponse en ce qu'il a indiqué que le Conseil Régional ferait pour TRECA ce qu'il fait pour les autres.

Monsieur Aman souligne que tous ces acteurs publics entendent et sous entendent bien que la CCCB doit donner la bonne réponse.

#### **Logo CCCB**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un document avec les différents projets de logos, y compris celui retenu par le bureau est en train de circuler. A cette occasion, il remercie Monsieur Chami qui est l'auteur de ces projets.

#### **Projet « Voyage au bout de la terre »**

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée la teneur de ce projet porté par Mme Le Goff, professeur, qui a pour objet de proposer aux élèves de première un séjour d'écriture à l'île de Sein, ce projet est prévu du 1<sup>er</sup> au 4 février et un financement de 1000€ est sollicité auprès de la CCCB. Il est à noter que le dossier a été transmis à la CCCB le 10.12.

Monsieur Golhen attire l'attention de l'assemblée sur le fait que chaque porteur de projet va venir aujourd'hui solliciter la CCCB, or celle-ci n'a pas encore défini de politique de subventionnement.

Madame Quatrehomme indique qu'elle a reçu une demande de financement au titre de la culture à Beaugency. Elle commente également le montage du projet et notamment le prévisionnel qui ne fait pas apparaître l'intégralité des financements en particulier les recettes.

Monsieur Faucon tient lui aussi à rester prudent en ce qu'il n'existe à ce jour aucune politique globale et il souligne le caractère tardif de la demande.

Monsieur Silvestre entend tous ces arguments mais tient à insister sur la qualité du projet.

Monsieur Bourdin pense lui aussi qu'il faudra mettre en œuvre un programme pluriannuel et que la culture reste le secteur qui permettra au mieux à la CCCB de trouver son identité, en attendant il serait plus raisonnable de ne pas donner suite.

Le projet est mis aux voix : 5 membres votent pour la subvention (Monsieur le Président, Monsieur Bourdin, Monsieur Silvestre, Madame Quatrehomme, Monsieur Lainé) et les autres membres se prononcent contre.

#### **Questions diverses**

- Compliments au Festival « Regards croisés sur l'ailleurs », Monsieur le Président et Monsieur Bourdin se réjouissent de la réussite et de la qualité de cette manifestation.
- Présentation du projet de calendrier du premier trimestre. Il reste des mardi et mercredi pour des réunions supplémentaires
- La « lettre de la CCCB » sera portée dans les mairies avant le 22.12 aux fins de distribution à l'exclusion de la mairie de Beaugency.

#### **Allocution de Monsieur le Président**

« La Communauté de Communes du Canton de Beaugency a quasiment jour pour jour un an.

Depuis début janvier, je me suis efforcé de mon mieux à faire en sorte qu'elle prenne à la fois corps et âme et je dois le dire avec le soutien unanime de cette assemblée fusse-t-elle considérée dans son ensemble ou chaque conseiller pris individuellement.

Votre investissement personnel a été à la mesure des responsabilités qui vous ont été confiées, à la mesure aussi de vos disponibilités mais pour tous, il a été résolu et entier.

Un remerciement très sincère donc à chacun d'entre vous, un peu plus appuyé à tous les vice-présidents, à une personne en particulier Pierrette Donnadieu à la tête d'une équipe extraordinaire, à Caroline Breton-Colonval dont le retard croissant dans le travail témoigne de la montée en charge de notre EPCI.

Le travail en commission s'est déroulé de manière très fructueuse, sereinement, dans le respect dû à chacun et à chaque entité originelle.

Je ne veux donner que comme exemple la CLECT qui s'est réunie à maintes reprises où les échanges ont été à la fois, francs, parfois vifs mais en fin de compte amicaux et efficaces.

La prise en charge des nouveaux dossiers comme le SPANC et des structures transférées à la CCCB ont été réalisées le plus souvent en douceur, en apportant les apaisements indispensables et les encouragements avec un regard et des impulsions nouvelles qui ont contribuées à apporter la touche Communauté de Communes du Canton de Beaugency à ces structures.

Je n'entrerai pas dans le détail car trop de points devraient être soulignés et je risquerai d'oublier de citer des noms et des initiatives.

Mais dès ce soir, il faut penser à demain : réponse définitive à TRECA, maison médicale, transfert de la médiathèque et de bibliothèques, du centre aquatique, asseoir notre relation avec le SIVOM.

Un travail préparatoire important est en cours et devra se poursuivre.

Il nous reste trois mois pour réussir ces objectifs majeurs, valider des sommes, rencontrer les personnels, harmoniser notre coopération avec les services et en premier lieu avec les services balgentiens parce que les plus concernés.

D'ailleurs, c'est aussi un point que je dois souligner : tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour l'a été avec une étroite collaboration des élus et personnels administratifs des mairies de l'ensemble du canton.

Je demande que ces remerciements légitimes soient transmis aux personnels concernés.

Plus que ce qui est en cours, il faut porter le regard au-delà : nous faire connaître encore et encore, affirmer notre position complémentaire des communes au service des habitants, exprimer une vraie ligne politique avec des objectifs à court et surtout moyen terme.

Je demande donc à chaque Vice Président et à chaque commission de définir rapidement ce qui pourrait être dans les trois ans à venir les orientations et les investissements qui leur semblent prioritaires voire indispensables.

Cela contribuera à arrêter notre ligne d'actions pour le développement économique et social de ce canton.

C'est une contribution majeure de chacun que je sollicite dans un contexte où beaucoup d'incertitudes pèsent sur les collectivités. C'est aussi cette priorisation qui permettra d'arrêter des propositions budgétaires.

Pour ma part, tant que je sentirai votre confiance, je ne mesurerai pas mes efforts pour faire en sorte que cette Communauté de Communes affirme résolument son identité, son rayonnement et surtout sa cohésion. Cela contribue à l'avenir de notre territoire et à la crédibilité de notre action d'élus.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

~~~~~

Fait le 21 décembre 2009,

Yves FICHOU

Président de la Communauté de Communes du  
Canton de Beaugency